

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de CHAUVET Hugues, MANCEAUX Patrick et TOULLEC Clémence. Mme CARPENTIER-HENRY Sabrina a été nommée secrétaire de séance.

I/ Finances

Vote du compte administratif 2023/affectation du résultat de la Commune et du Pôle Santé.

Le Maire procède à la lecture des résultats du compte administratif. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Compte de Gestion 2023 et le Compte Administratif 2023 de la Commune ainsi que du Pôle Santé

Vote du Budget Supplémentaire 2024

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget supplémentaire 2024 de la Commune et du Pôle Santé.

II/ Personnel communal

RIFSEEP

Le conseil municipal décide de relever les montants maximums annuels de l'IFSE et de la CIA.

III/Travaux divers

Les travaux de peinture des bâtiments de la Maison des associations sont achevés.

Les membres du Conseil municipal accepte de le devis de la société Articoncept dont le coût s'élève à 74 340,35€ HT soit 89 208,42€ TTC pour la rénovation de la galerie et des fenêtres de la Mairie.

Couverture du cours de tennis

Entendu la présentation par Monsieur le maire du projet de couverture du court de tennis existant d'un montant estimatif de 244 530€HT (à confirmer par le maitre d'œuvre), le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de taux de rémunération de maîtrise d'œuvre du cabinet TDA de 7,40% soit un montant prévisionnel des honoraires de 18 095,20€ HT.

IV/ Environnement

Convention de gestion conservatoire des mares communales

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention entre la commune, l'ONF et le Parc Naturel Régional de la montagne de Reims permettant la gestion conservatoire des mares au sein de la forêt communale.

Aménagement d'un sentier biodiversité et zone humide

Entendu la présentation du projet « d'Aménagement d'un sentier biodiversité et zone humide » comprenant des travaux de restauration de mares de la forêt communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet pour un montant estimatif de de 72 000 €HT soit 90 000 €TTC (à confirmer)
- De choisir le cabinet C3I pour la maitrise d'œuvre pour un montant de 4500 HT soit 5400€ TTC
- De solliciter le partenariat du PNR de la Montagne de Reims pour la construction du dossier
- De solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau Seine Normandie et de la CU du Grand Reims au titre du « dispositif d'aide pour la préservation de la biodiversité, du patrimoine naturel et du cadre de vie »

V/Espace culturel : tarifs

Les membres du Conseil municipal votent À l'unanimité le montant des nouveaux tarifs de location de l'espace culturel :

Location aux habitants de Rilly la Montagne:

Tarif journée : 450 €

Tarif week-end : 600 €

Location aux associations extérieures à la Commune de Rilly la Montagne (Uniquement dans un cadre culturel ouvert au public) ou aux entreprises (Uniquement dans un cadre de réunion) :

Tarif journée: 700 €

Tarif week-end : 1100 €

Location aux associations de Rilly la Montagne : La première fois de l'année : Gratuit (Caution nettoyage = 250 € - Rendue si nettoyage intégrale réalisé hors sol GS)

La deuxième fois : Tarif journée : 450 €

Tarif weekend : 600 €

VI/Questions diverses

Un panneau d'interdiction de stationner sera installé dans le bas de la rue des Rozais. Il est prévu de procéder au nettoyage du cimetière (chardons)